

Présentation de la Cité Educative

Conseil Local des Parents (30/11/2023)



Qu'est-ce que le label « Cités Educatives » ? :

La Cité Educative est une démarche globale qui vise à prendre en compte et mieux articuler les trois temps éducatifs qui impactent l'environnement des enfants et des jeunes dans leurs activités d'apprentissage et leurs parcours de formation :

- *Le temps formel* de l'institution scolaire, de la formation professionnelle ou de l'enseignement supérieur
- *Le temps non formel* du périscolaire, de l'extra-scolaire et plus largement de l'ensemble des activités éducatives pratiquées le plus souvent dans les structures associatives
- *Le temps informel* au sein de la famille, avec ses pairs et sur les réseaux sociaux, le monde virtuel

Pour cela la Cité Educative s'appuie sur la richesse associative, économique et humaine du territoire pour construire des alliances éducatives entre des mondes qui parfois s'ignorent.

L'ambition des Cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin. L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

En d'autres termes, le but premier de la Cité Educative est de créer des dynamiques et des synergies entre les acteurs du territoire qui œuvrent pour les 0-25 ans et de coordonner et de consolider des actions existantes qui répondent aux objectifs fixés par la Cité Educative.

Ainsi, trois grands objectifs guident l'ambition des cités éducatives sur le terrain, qui se traduisent par de très nombreuses actions pour les 0-25 ans des quartiers concernés :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

La Cité Educative de Cergy :

Sur Cergy, il a été donné pour objectif sur les **3 années de labellisation (2022-2024)** de **rassembler la communauté éducative et les familles autour de la co-construction d'un accompagnement global des 0-25 ans afin de favoriser leur épanouissement, leur réussite et leur insertion socio-professionnelle.**

Afin de pouvoir évaluer cet ambitieux objectif, difficilement quantifiable sur 3 années, nous avons défini les thématiques suivantes :

1. Parentalité
2. « Ouverture(s) sur le monde » (culture, sport, international, écologie et citoyenneté)
3. Acquisition des savoirs fondamentaux
4. Santé et climat éducatif (compétences socio-comportementales)
5. « Parcours avenir »
6. Evaluation des pratiques

Ces différentes thématiques ont fait l'objet de groupes de travail dont les objectifs étaient de :

- Recenser et cartographier l'existant sur le territoire (partenaires, actions).
- Repérer les besoins nouveaux et pour lesquels il n'y a pas ou trop peu de réponse apportée par le droit commun.
- Tenter d'apporter des réponses adaptées et innovantes aux besoins non palliés.
- Inscrire les actions proposées et qui répondent aux objectifs de la CE, dans un parcours.
- Créer une cohérence thématique entre des actions similaires et complémentaires.

Ces groupes de travail se sont réunis fin juin et fin septembre / début octobre 2022. Des travaux menés sont ressortis différents axes de travail prioritaires et propositions d'actions à inscrire sur le plan d'action 2023.

Pour l'année 2023, nous souhaitons faire évoluer ces temps en les rendant plus opérationnels. En effet, il s'agira de réunir les acteurs qui œuvreront à la mise en place concrète d'un projet et/ou d'une action. Les Groupes de Travail Thématiques (GTT) se réuniront 1 à 2 fois sur l'année afin de poursuivre le travail de veille et de recensement.

Pour l'année 2022, des concertations ont été menées, en amont de la candidature de la ville à la labellisation, desquelles sont ressorties différentes actions pour le 1^{er} degré :

- ✓ Formation des parents élus
- ✓ Formation des parents à l'outil numérique
- ✓ Cafés des parents
- ✓ Développer l'OEPRE : Proposer un mode de garde pour les enfants en bas âge
- ✓ Développer des services d'interprète pour favoriser le dialogue avec les familles
- ✓ Utiliser la diversité culturelle et la coopération internationale comme levier éducatif
- ✓ Sport, Art et culture au service de la réussite éducative des élèves (projet de la Fondation Vareille – Un violon dans mon école ; semaine olympique ; 100% EAC – Education Artistique et Culturelle)

- ✓ « Enfants, adolescents, familles ... tous citoyens dans la ville » (Conseils d'enfants)
- ✓ Labellisation éco-école et ambassadeurs de l'environnement
- ✓ 6 Clubs « Coup de Pouce » (écoles Bontemps, Chanterelle, Sébille, Belle Epine, Gros Caillou, La Justice)
- ✓ Travail sur les compétences socio-comportementales, socio-affectives, cognitives
- ✓ Permettre la prise en charge des enfants à besoins particuliers
- ✓ « Objectif zéro harcèlement »
- ✓ Lutter contre les stéréotypes « genrés », les discriminations, pour le droit des femmes
- ✓ Aménagement de lieux et temps conviviaux pour les élèves dans les établissements scolaires (classes flexibles)

Les écoles (directeurs, enseignants et parents d'élèves) peuvent faire des propositions d'action par deux biais :

- En participant aux GTT
- En informant les IEN (Mr DELAVILLE et Mme MOSSANT) des projets afin qu'ils s'en fassent le relais auprès de la Troïka et qu'ils centralisent toutes les demandes des écoles pour créer une cohérence et une continuité (inter-écoles et inter-degré).

La gouvernance :

La gouvernance locale de chaque Cité éducative est assurée par une « Troïka » fondée par les trois principaux acteurs : l'Etat (le Préfet), l'Education Nationale (le DASEN), la Ville (le Maire). Cette Troïka donne les orientations politiques de la Cité Educative. Elle valide le programme d'action annuelle à mettre en place sur le territoire.

De manière plus opérationnelle, la Troïka est représentée sur le territoire par un principal de collège chef de fil pour le rectorat, un délégué du préfet pour la préfecture, un cadre de haut niveau pour la collectivité. Cette Troïka opérationnelle, avec l'appui d'une coordinatrice, est chargée de la mise en œuvre du plan d'action. C'est cette troïka qui est en charge de valider le programme d'action au niveau opérationnel.

Mais cette gouvernance repose aussi sur une alliance éducative bien plus large qui intègre les parents, les partenaires associatifs, et l'ensemble des professionnels intervenants dans la construction du parcours de l'enfant de 0 à 25 ans. Ainsi tous ces partenaires cités précédemment, sont invités à participer aux différents groupes de travail thématiques.

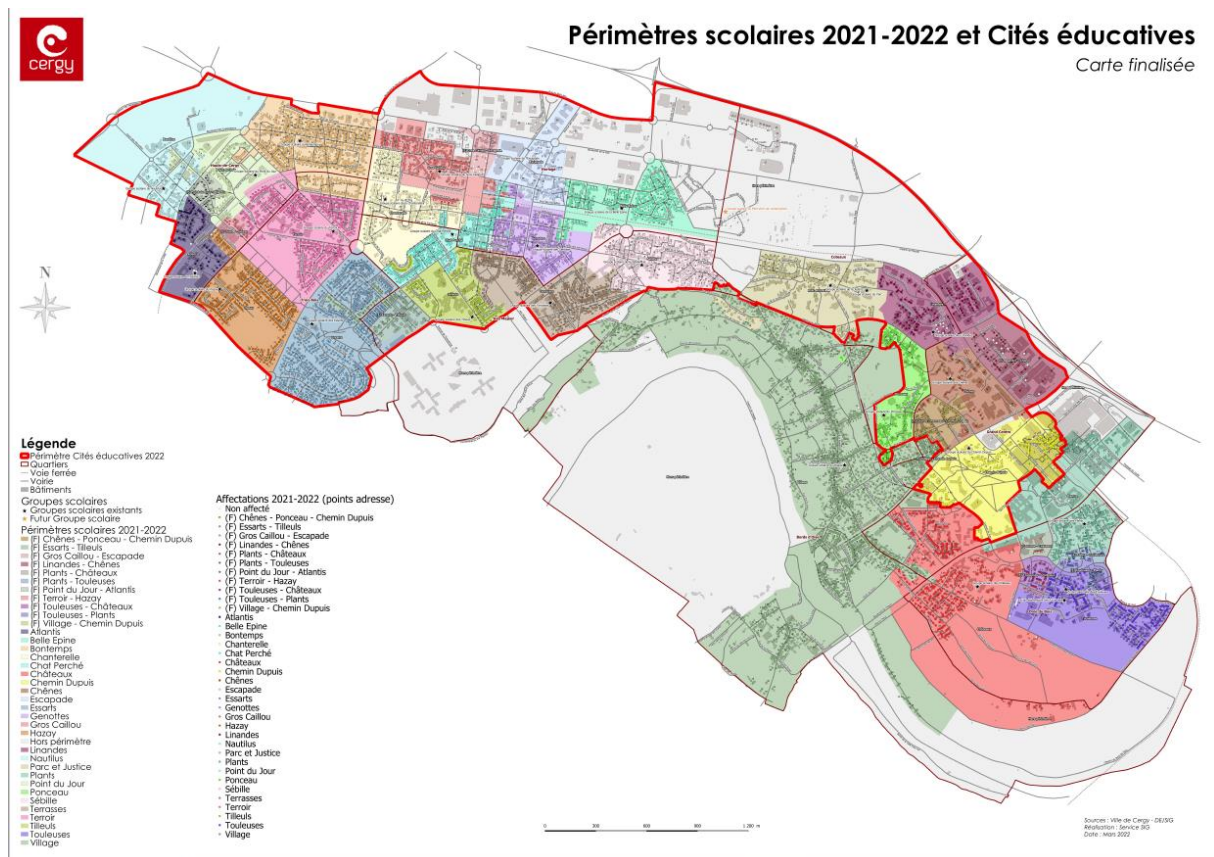
Le périmètre de la Cité Educative de Cergy :

Initialement, les « Cités Educatives » ont été déployées sur un quartier unique, les quartiers dits « prioritaires de la politique de la ville ». Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), anciennement CGET. En métropole, en Martinique et à La Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source: RFL 2011).

La démarche des "cités éducatives", mentionnée dans le rapport "Vivre ensemble - Vivre en Grand" établi par Jean-Louis Borloo, consiste en un programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale (Quartiers Politiques de la Ville – QPV).

De manière exceptionnelle, les territoires du Val d'Oise qui ont été labellisés « Cités Educatives » concernaient non plus un quartier mais toute une ville (Sarcelles, Argenteuil, par exemple). Pour Cergy, il a été décidé de ne pas étendre la Cité Educative à toute la Ville mais d'englober, plus des quartiers politique de la ville, les quartiers de veille (quartiers fragiles, qui font l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les politiques publiques mais qui ne bénéficient pas de la politique de la Ville), soit :

- Axe-Majeur Horloge (QPV)
- La Sébille (QPV)
- Hauts-de-Cergy (Quartier de Veille – QV)
- La Justice (QV)
- Les Linandes (QV)



Les groupes scolaires concernés par la démarche :

Groupes Scolaires	Quartiers	REP
GS Atlantis	Hauts-de-Cergy	
GS Belle Epine	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Bontemps	Hauts-de-Cergy	
GS Chanterelle	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Chat Perché	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Chemin Dupuis	Grand Centre	
GS Les Chênes	Grand centre	REP
GS L'Escapade	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Les Essarts	Hauts-de-Cergy	
GS Les Genottes	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Le Gros Caillou	Axe-Majeur - Horloge	
GS Le Hazay	Hauts-de-Cergy	
GS La Justice	Les Côteaux	REP
GS Les Linandes	Les Côteaux	REP
GS Le Nautilus	Hauts-de-Cergy	
GS Le Parc	Les Côteaux	REP
GS Petit Vent	Les Côteaux	
GS Le Point du Jour	Hauts-de-Cergy	
GS Le Ponceau	Les Côteaux	REP
GS La Sébille	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Les Terrasses	Axe-Majeur - Horloge	REP
GS Le Terroir	Hauts-de-Cergy	REP
GS Les Tilleuls	Axe-Majeur - Horloge	REP